

CQP CPES de spécialisation en prothèse amovible complète

RNCP6037 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1410
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3254 — Prothésistes dentaires et personnels de laboratoires de prothèses dentaires
Date d'échéance	06/07/2010

Certificateur(s)

CPNE de la CCN des Prothésistes dentaires et professionnels de laboratoires de prothèse dentaire

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CQP / CPES Prothèse Amovible Complète détient un haut niveau de qualification dans le domaine de la prothèse amovible, conforme aux évolutions technologiques et pratiques du métier. Il est capable de concevoir et de réaliser toutes les réhabilitations amovibles y compris celles correspondant à des cas complexes.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Diagnostiquer un cas prothétique et définir un schéma directeur
- Planifier et organiser le travail à réaliser
- Fabriquer le maître modèle
- Transférer sur articulateur
- Concevoir et fabriquer la prothèse
- Formuler des propositions d'amélioration

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le CQP CPES de spécialisation en Prothèse Amovible Complète atteste la maîtrise des 5 domaines de compétences suivants :

1. Techniques de fabrication : recueil et traitement de l'ensemble des informations nécessaires à la fabrication du modèle d'étude et/ou de travail selon le plan de traitement ; techniques de conception et fabrication de prothèses amovibles complètes.
2. Equipements, matériels, matériaux et outillages prothétiques : fonctionnement et maintenance des équipements, matériels, outillages prothétiques et implantaires, et matériaux nécessaires au processus de fabrication;
3. Organisation du travail : gestion des informations, ressources humaines, moyens matériels, outillage et matériaux mis en œuvre à l'occasion du processus de fabrication du cas prothétique.
4. Hygiène et sécurité : textes réglementaires relatifs à l'hygiène et la sécurité dans les laboratoires de prothèse dentaire et leur mise en œuvre dans le cas prothétique.
5. Suivi de la qualité de fabrication : contrôle, traçabilité et suivi de la qualité du protocole de fabrication du cas prothétique selon le référentiel de services des laboratoires de prothèse dentaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Conditions d'exercice les plus fréquentes (type d'entreprises et secteur d'activité des entreprises employeurs) :

- Laboratoires de prothèses dentaires généralistes ou spécialisés, - Cabinets dentaires,
- Hôpitaux,
- Etablissements de soins, dispensaires

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

PROTHESISTE DENTAIRE (ECHELON P1, P2 OU P3); PROTHESISTE DENTAIRE QUALIFIE (PQ1, PQ2, PQ3) ; CHEF DE LABORATOIRE ; RESPONSABLE DE LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury de 4 à 7 personnes : un représentant employeur, un représentant salarié, le responsable pédagogique de l'organisme de formation et/ou un formateur, 2 à 3 prothésistes dentaires / intervenants dans la formation, un chirurgien dentiste, un représentant d'OPCAMS (l'OPCA de la branche) peut également participer au jury

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/07/2010
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.opcams.fr
http://www.opcams.fr
http://www.unppd.org

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6037/>